Veuve SIDIBE AMINATA Abidjan, le 05 Février 2018

07 85 70 26 – 03 12 17 12

ENFANT SIDIBE SOULEYMANE

01 02 03 41

19 BP 24 ABIDJAN 19

Propriétaire : Feu SIDIBE KALIFA

N° CC : 9404134X

A

Monsieur le Commandant du Groupement des

Sapeurs-Pompiers Militaires de Côte d’Ivoire

Abidjan – Adjamé Indenié

Objet : Réclamation de remise en état d’un appartement sous bail

Occupant : Capitaine ABOLE AGBOKA PAUL (6824)

En Service au Sapeurs-Pompiers Militaires

Référence Bail : 18468

Pièces jointes : Contrat procuration - titres de propriété - Etat des lieux et 19 Photos

Mon Commandant,

Nous venons par cette lettre vous prier de bien vouloir ordonner au Capitaine ABOLE la remise en état de notre appartement qu’il occupe depuis plus d’une dizaine d’année.

En effet, le Capitaine ABOLE occupe une de nos deux villas jumelées situées au

lot N° 4810, Îlot 469 dans la commune de Yopougon au quartier ATTIE 9ième tranche « OFFOUMOU YAPO ».

Nous avions vécus ensemble dans une entente fraternelle et paisible.

En Décembre 2014, après des démarches auprès du service des baux du Ministère de la Défense, notre regretté époux et père Kalifa a pu obtenir l’augmentation du bail à 110 000 F CFA correspondant au taux de bail de monsieur ABOLE qui venait d’être promu.

Nous précisons que le bail était payé à 90 000 F CFA. L’appartement comprend 3 chambres avec une salle d’eau et un salon. A l’arrière-cour, une salle d’eau pour les enfants, une cuisine et une quatrième chambre.

En fin d’année 2017, nous avions été informés par monsieur ABOLE son intention de déménager. Il déménage effectivement laissant l’appartement dans un état délabré. (Voir les photos) prises le vendredi le 02 Février 2018. Pire ! Le Capitaine ABOLE se plaint du fait que l’appartement de 05 pièces est loué à 110 000 F CFA. Il prétend que l’augmentation a été effectuée sans son avis. Il nous menace de nous traduire en Justice.

Le propriétaire monsieur SIDIBE est décédé à la maison le 26 Septembre 2017 dernier laissant trois veuves et plus d’une quinzaine d’enfants. Les trois femmes ne sont même pas encore sorties de leur période de veuvage.

Nous vous prions de bien vouloir demander pardon au Capitaine ABOLE afin de sursoir à toutes démarches judiciaires et de procéder à la remise en état de l’appartement afin que le bail soit reconduit en faveur d’un autre militaire.

Mon Commandant, espérant que notre requête ferait l’objet d’une attention toute particulière, nous vous adressons nos sincères et respectueuses salutations.

Pour la famille SIDIBE

Et par Procuration

M BAGAYOGO AMADOU

Responsable du CCGIM